

CONDUCTEURS (FIMO) VOYAGEURS



Qu'est-ce que la fimo voyageurs ?

Pour devenir un vrai professionnel de la route, les permis D, D1, D1E, D, DE ne suffisent pas, vous devez passer une **FIMO Formation Initiale Minimale Obligatoire**, indispensable à toute personne souhaitant exercer le métier de conducteur de véhicule affecté au transport routier de voyageurs comportant plus de 8 places assises, non compris le conducteur..

La **formation FIMO Voyageurs** est initiale dans la mesure où elle ne sera suivie qu'en début d'entrée dans le métier de conducteur de bus ou d'autocar. Elle est donc plus approfondie que la FCO Voyageurs qui est la formation suivie tous les 5 ans par les conducteurs de Voyageurs en activité.

La FIMO est une formation qualifiante, reconnue par les branches professionnelles et le Ministère des Transports.

Comment est validée la fimo voyageurs ?

Votre FIMO sera validée par l'**Attestation de formation** conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports.

Après avoir réussi les épreuves de la FIMO, chaque participant se voit délivrer une carte de qualification de conducteur.

En effet, la directive 2003/59/CE du Parlement Européen relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de transports routiers de voyageurs oblige les Etats membres de l'Union Européenne à doter les conducteurs d'une **carte de qualification** officielle **prouvant qu'ils ont respecté les obligations de formation initiale et de formation continue.**

Cette carte est délivrée à l'issue des formations : Titre professionnel de conducteur routier, CAP de conduite routière, BAC pro conducteur routier, FIMO, FCO. **Les titulaires de ces cartes doivent la renouveler tous les 5 ans.**

Exemple de programme de formation

- Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
- Caractéristiques techniques du véhicule et fonctionnement des organes de sécurité
- Perfectionnement en conduite sûre et économique
- Principes d'utilisation d'une boîte de vitesse automatisée/automatique
- Chargement, respect des consignes de sécurité et bonne utilisation du véhicule pour assurer la sécurité et le confort des passagers
- Application pratique de la conduite en situation normale/difficile

Application des réglementations :

- Réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de voyageurs
- Réglementation applicable au transport de voyageurs en national et en international, urbain et non urbain, et notamment les différents contrats et documents nécessaires selon le transport réalisé

Santé, sécurité routière et sécurité environnementale :

- Prévention des risques physiques
- Aptitude physique et mentale
- Conduite préventive et évaluation des situations d'urgence
- Principes élémentaires du secourisme
- Règles de circulation et de signalisation routières
- Risques de la route et facteurs aggravant liés aux véhicules lourds
- Accidents du travail en circulation et à l'arrêt
- Sécurité dans le transport scolaire
- Principes de gestion des situations conflictuelles

- Circulation dans les
- Franchissement des passages à niveau
- Criminalité et le trafic des clandestins

Service, logistique :

- Sensibilisation au handicap et à la prise en compte des voyageurs handicapés
- Comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au
- développement de la qualité de service
- Environnement économique du transport de voyageurs, organisation des transports et rôle des différents acteurs économiques et institutionnels

Et la formation passerelle ?

Parfois appelée aussi « FIMO passerelle » elle permet à un conducteur titulaire de la FIMO voyageur de passer la FIMO marchandise en suivant une formation accélérée de 35h au lieu de 140h.

On peut suivre la formation passerelle marchandise à condition d'être titulaire d'un permis C, C1, CE ou C1E et d'avoir un diplôme de conducteur voyageur ou une attestation FIMO voyageur.

La formation passerelle peut être suivie auprès des mêmes organismes de formation que la FIMO marchandise.